

## Bulletin d'histoire politique

# Claude Morin et la continuité internationale des années 1960

Jean Décary



Volume 15, numéro 2, hiver 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056121ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056121ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Décary, J. (2007). Claude Morin et la continuité internationale des années 1960. *Bulletin d'histoire politique*, 15(2), 151–163. <https://doi.org/10.7202/1056121ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Claude Morin et la continuité internationale des années 1960

JEAN DÉCARY<sup>1</sup>  
*Historien*

Tel un phénix, les relations internationales du Québec se sont vu renaître de leurs cendres de manière éloquente au cours des années 1960. Pour devenir immortelles ? Nul encore ne peut encore le certifier. Mais à l'heure où l'on s'interroge sur les retombées de la Révolution tranquille, les relations internationales, qui sont l'une des manifestations les plus visibles de cette entrée du Québec dans la modernité, apparaissent solidement enracinées dans la structure administrative du gouvernement.

Le développement de la diplomatie québécoise découle de bien des facteurs et est certainement le reflet fidèle de quarante années politiques dominées par la question nationale et la quête d'une certaine reconnaissance identitaire par le Québec. C'est aussi le résultat du travail de quelques hommes et femmes politiques et de fonctionnaires qui, tout au long des années 1960 et 1970, ont mis ces relations internationales à l'avant-plan de leur action, martelant l'importance pour le Québec d'une présence à l'étranger. L'ex-ministre et haut fonctionnaire Claude Morin a été du nombre de ces artisans qui ont consolidé et réaffirmé l'impulsion donnée par les premiers pionniers québécois en matière internationale. Figure publique aussi marquante que controversée, le *Sphinx* de Louis-Hébert n'en demeure pas moins un acteur incontournable de cette période d'effervescence<sup>2</sup>.

Les instigateurs québécois comme Georges-Émile Lapalme, Paul Gérin-Lajoie et Pierre Laporte ont eu des rôles catalyseurs dans l'amorce de cette action internationale. Ils ont eu le mérite d'identifier ce besoin d'ouverture sur le monde et de le matérialiser en des réalisations concrètes, comme en témoignent la création de la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP), la signature des premières ententes internationales du Québec et la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie, laquelle guide encore aujourd'hui l'action

internationale du Québec. Avec les changements de gouvernements et les va-et-vient de fonctionnaires et d'hommes politiques, cet effort de pénétration internationale qui avait forcé un réajustement de la politique canadienne vers un meilleur équilibre devait être maintenu ; il devait survivre à d'autres promoteurs.

Claude Morin fut l'un des premiers à assurer le relais. Son importance, en tant que fonctionnaire, est liée à cette continuité qu'il incarna en consolidant et en perpétuant, comme sous-ministre, et par la suite comme ministre<sup>3</sup>, les démarches et les réclamations internationales des premiers artisans. De 1965 à 1970, son rôle se situe dans la lignée des initiatives internationales entreprises dans la première moitié des années 1960. Il prend aussi part à des innovations au cours de période, comme la création de la Commission interministérielle des relations extérieures et le développement administratif de l'outil de gestion des relations internationales du Québec, le ministère des Affaires fédérales-provinciales (MAFP), qui devint en 1967 le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI). Il est également aux premières loges lors des négociations devant mener à la signature des premières ententes internationales et la participation du Québec à ses premières conférences internationales. Conseiller international de Jean Lesage et chef du protocole de Daniel Johnson, André Patry écrit : « Jusqu'à sa démission comme sous-ministre des Affaires intergouvernementales, vers la fin de 1971, Claude Morin se révèle l'artisan par excellence des relations internationales du Québec »<sup>4</sup>.

### LA DOCTRINE GÉRIN-LAJOIE

Contrairement à André Patry, la participation de Claude Morin n'est pas déterminante dans l'élaboration de la théorie du prolongement international des compétences internes. L'historien Dale C. Thomson lui attribue néanmoins un certain rôle. Il soutient qu'avant de prononcer son allocution devant le Corps consulaire de Montréal, le ministre Paul Gérin-Lajoie est conseillé par le sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales. Claude Morin lui soumet alors une liste d'options au sein desquelles il préconise un amendement à la constitution et l'obtention par le Québec « d'une compétence internationale limitée dans certains domaines »<sup>5</sup>.

Quoiqu'il en soit, les répercussions du discours ont comme effet de placer Claude Morin une fois pour toutes au poste de commandement des relations internationales du Québec. Un mois après l'esclandre fédéral-provincial qui suivit l'allocution de Paul Gérin-Lajoie, le Premier ministre Jean Lesage propose (et impose) au Conseil exécutif du 18 mai 1965 l'adoption d'une motion

faisant de son sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales le pivot central du gouvernement en matière internationale. Aucun pourparler entre un ministre ou un fonctionnaire d'un autre pays ne peut être entrepris sans en avoir avisé le principal intéressé. De même, aucune déclaration publique ne peut être faite sans que « monsieur Morin ait pu en prendre connaissance auparavant », précise l'arrêté en conseil<sup>6</sup>.

Plusieurs acteurs et observateurs ont été surpris de l'accueil favorable manifesté par Jean Lesage à l'égard de la théorie originale et frondeuse de son ministre de l'Éducation. Comme nous le verrons, l'intérêt de Claude Morin pour l'international et sa contribution aux discours de Jean Lesage depuis 1960 ont certainement contribué à aplanir les appréhensions du Premier ministre en le sensibilisant à ce nouveau secteur d'activités.

À compter de 1965, Claude Morin prend officiellement acte de la petite anfractuosité constitutionnelle en matière d'affaires étrangères qu'ont relevée André Patry et Paul Gérin-Lajoie. Nous verrons de quelle façon cet appui s'exprimera dans les gouvernements subséquents de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand. Car l'apport du sous-ministre et son rôle dans le continuum des relations internationales du Québec sous le gouvernement de l'Union nationale a lieu à la fois au plan de l'action et de la doctrine politique. Les positions québécoises qu'il développe lors des rencontres fédérales-provinciales confirment ce soutien à la doctrine Gérin-Lajoie.

### LE FIN MOT DE L'HISTOIRE

Afin de mousser les relations internationales du Québec sous le gouvernement Lesage, Claude Morin utilise son médium préféré, l'écriture. D'octobre 1960, date où il reçoit sa première commande de discours à juin 1966, il acquiert, par sa plume, ses lettres de noblesse auprès du Premier ministre. Sa participation à la rédaction du premier discours du budget de 1961-1962 le confirme dans ses fonctions de « rédacteur en chef ». Dans la bouche du Premier ministre, Claude Morin enrichit le vocabulaire en ébullition de la Révolution tranquille. Louis Balthazar parle du rôle capital joué par Claude Morin comme *speechwriter* de Jean Lesage<sup>7</sup>. « C'est d'une importance considérable. [...] Ces discours-là je les ai cités souvent dans des écrits. Tout le vocabulaire de la Révolution tranquille c'est un peu lui qui l'a insufflé. Les expressions comme, par exemple, *Le Québec est l'expression politique du Canada français* »<sup>8</sup>. Jean Lesage est peu porté à déroger de ses notes au cours de ses interventions publiques. Il préfère de loin lire ses discours que d'improviser. Le parcours académique de Claude Morin l'a bien préparé à rédiger

de longues phrases bien chargées ; sa formation classique convient parfaitement à Jean Lesage, lui-même ancien élève du Séminaire de Québec<sup>9</sup>. La voix et la prestance du Premier ministre donnent parfois à son auditoire une impression d'un orateur d'une autre époque. Mais sa classe et son panache compensent largement ce style un peu ampoulé.

Claude Morin hérite, pendant six ans, d'environ 250 commandes de discours. Celles-ci, pour la plupart, ne sont accompagnées d'aucune directive précise. On lui laisse le fardeau de développer les idées ou les thèmes qui seront traités, selon l'auditoire et les circonstances. Le sous-ministre a donc carte blanche et peut laisser libre cours à ses idées, sachant bien qu'il doit respecter les lignes de parti et les visées du gouvernement<sup>10</sup>. Reste néanmoins que plusieurs ministres, dont Pierre Laporte, Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque, sont conscients de l'influence grandissante du nouveau technocrate et voient dans les discours qu'il écrit un nouveau canal de transmission et un moyen efficace pour la promotion de leurs propres idées. Rédacteur de discours pour les Premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, Jean-François Lisée sait quelle importance et surtout quelle influence peut avoir celui qui souffle les mots : « Claude Morin tenait la plume. Tenir la plume c'est écrire le discours, écrire le mémo, proposer le traité. Celui qui tient la plume a toujours un avantage sur ceux qui ne la tiennent pas »<sup>11</sup>.

Plusieurs mois avant l'inauguration de la DGQP, le 25 février 1961, Claude Morin soumet un discours à Jean Lesage dans lequel il aborde le thème de la présence québécoise dans le monde. Devant la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal, le Premier ministre réaffirme la volonté des Canadiens français de ne plus vivre isolés. « Le Canada français fait maintenant partie du monde. Il n'est plus, comme avant, replié sur lui-même. Il ne lui est plus possible de l'être. Trop de voies de communications physiques ou intellectuelles, trop de réseaux d'intérêts, l'attachent au reste du monde et notamment à ses voisins plus proches »<sup>12</sup>.

À l'été, Claude Morin participe, avec René Arthur, chef de cabinet adjoint du Premier ministre, à la rédaction des discours qui vont être prononcés lors de l'inauguration de la DGQP. Jean Lesage veut un discours écrit pour chacune de ses allocutions et souhaite prendre connaissance des ébauches longtemps avant son départ pour l'Europe. Isolés dans un chalet gouvernemental des Laurentides, les deux collaborateurs passent plus de cinq jours cloîtrés pour rédiger à temps tous les textes. L'exercice éveille l'intérêt de Claude Morin pour les relations internationales<sup>13</sup>.

Avant de se joindre au cortège de ministres et de députés qui accompagnent Jean Lesage à Paris, le 5 octobre 1961, Claude Morin prépare des notes de discours dans lesquelles il introduit cette nouvelle préoccupation

internationale. Le 17 août 1961, lors d'une cérémonie à la *Mount Allison University*, où il se voit décerner un doctorat honorifique, Jean Lesage prononce une allocution dans laquelle il souligne l'importance de revoir la place du Québec dans la confédération et parle du désir nouveau du gouvernement de jouer un rôle accru sur le plan international, un élan appelé à s'accroître, comme il le prédit :

Au désir d'une présence nouvelle dans la Confédération, s'ajoute pour les citoyens du Québec la conscience d'un rôle à jouer, en tant que peuple adulte, dans le monde d'aujourd'hui. Présentement, il existe chez nous ce que j'aimerais appeler un éveil à l'internationalisme. Il est clair que ce phénomène n'est qu'à ses débuts, mais il est déjà suffisamment prononcé pour que nous puissions présumer qu'il sera considérablement plus répandu dans quelques années<sup>14</sup>.

Quelques mois plus tard, devant les Associés de l'Université de Montréal, le 13 mars 1961, Jean Lesage ajoute un aspect novateur à son discours d'ouverture sur le monde, la francophonie. Il déclare :

L'élément français du Canada peut, s'il le veut, devenir un important trait d'union entre les pays occidentaux et ceux qui appartiennent à ce que nous appelons le tiers-monde. Un grand nombre de ces pays sont d'expression française – je pense ici aux nouveaux États d'Afrique – et ils ont besoin de l'appui culturel et technique du Canada français. [...] Je suis d'ailleurs convaincu que les citoyens d'expression française de notre pays comprennent leur devoir et nourrissent une sympathie agissante à l'égard de ces nouveaux États<sup>15</sup>.

#### « LA GRANDE CONFRONTATION »

Avec l'aggravation du contentieux Québec-Ottawa-Paris depuis le milieu des années 1960 et l'entreprise de réforme constitutionnelle engagée par l'administration Johnson, le statu quo en matière de relations internationales sera remis en question par les deux ordres de gouvernement, pour des raisons diamétralement opposées. Du côté québécois, on exigera davantage de marge de manœuvre tandis que du côté canadien, on revendiquera la totale gouvernance des affaires extérieures. En tant que sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales et secrétaire du Comité de la constitution, Claude Morin apparaît, en 1966, tout désigné pour assurer le relais et perpétuer les réclamations constitutionnelles québécoises des dernières années.

Moins de trois mois après son accession au pouvoir, le gouvernement Johnson doit se préparer pour une conférence des Premiers ministres portant sur le partage fiscal qui se tiendra à Ottawa les 14 et 15 septembre 1966. Claude Morin profite de l'occasion pour exposer à Daniel Johnson sa vision des relations fédérales-provinciales et la stratégie qu'il préconise pour les mois à venir. Au début du mois d'août 1966, il rédige une longue note de plus de quatorze pages dans laquelle il propose quelques éléments de réponse au fameux « What does Québec want ? »<sup>16</sup>. Selon le sous-ministre, le contexte politique actuel se caractérise par un durcissement du ton à l'endroit du Québec. « "Inspiré" par la venue récente d'hommes comme Marchand, Pelletier et Trudeau qui veulent désormais donner un nouveau visage au gouvernement fédéral tout en se présentant comme les hérauts de la révolution tranquille ». Parce que les conditions ne sont plus les mêmes, explique le sous-ministre, les stratégies passées, d'un point de vue administratif, comme la « résistance passive », au temps de Duplessis, et « la guérilla », du temps de Lesage, sont aujourd'hui plus ou moins caduques. « Nous devons nous préparer résolument à la "grande confrontation". Il n'y a pas à en sortir », écrit-il.

Sur le plan socioculturel, la note du sous-ministre insiste sur le besoin de faire reconnaître la nation canadienne-française. Selon lui, il existe à ce jour une seule nation au Canada, la nation canadienne-française. « Nous risquerions gros si, avant de nous faire reconnaître comme nation, nous décidions d'attendre que la nation canadienne-anglaise prenne corps ». Dans un premier temps et à court terme, Claude Morin propose d'investir pleinement tous les champs de compétence québécois afin d'éviter qu'Ottawa ne puisse jamais légitimer son immixtion. « En somme », écrit-il au Premier ministre, « dans l'immédiat nous devons occuper activement tous nos champs de compétence actuelle pour empêcher Ottawa de se servir de notre inaction comme justification à ses interventions éventuelles [...] »<sup>17</sup>.

### LA GRIFFE DU SPHINX<sup>18</sup>

Le document de travail préparé à l'intention du Premier ministre lui sert de base à la rédaction générale du mémoire. « Les Premiers paragraphes de ce mémoire, publié le 14 septembre, contenaient le passage suivant, plus précieux pour moi que le reste. J'avais mis du soin à le signoler en m'inspirant des thèses du nouveau gouvernement et des conclusions de mon "mémo" sur la stratégie. Pour tout dire, il reflétait ma propre opinion de l'époque »<sup>19</sup>.

Les premiers paragraphes du mémoire sont lus par le Premier ministre, le 14 septembre lors de la conférence à Ottawa. Avant d'aborder le thème

de la fiscalité, Daniel Johnson expose, devant tous les Premiers ministres des autres provinces, les objectifs généraux poursuivis par son gouvernement, c'est-à-dire ceux que son sous-ministre lui avait présentés pour approbation quelques jours avant la conférence. En réponse au sempiternel « What does Québec want ? », le Premier ministre déclare :

Plus précisément que veut le Québec ? Comme point d'appui d'une nation, il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'ils croient nécessaires), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux)<sup>20</sup>.

La griffe des anciens technocrates libéraux sur ce mémoire est beaucoup trop distincte pour passer inaperçue aux yeux d'un journaliste comme Claude Ryan. Il écrit : « Le mémoire très bien construit que M. Daniel Johnson déposera ce matin à la conférence fiscale d'Ottawa porte la marque à la fois du nouveau gouvernement québécois et de certains hauts fonctionnaires qui assurent aujourd'hui la continuité entre M. Lesage et M. Johnson. [...] Les "joueurs de hockey" de M. Johnson ont établi des rapprochements très habiles qui leur permettent de justifier le programme politique de leur nouveau chef sans renier eux-mêmes leur passé tout récent »<sup>21</sup>.

Le passage « il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait [...] au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux) » est passablement révélateur des visées du gouvernement de Daniel Johnson. En somme, Claude Morin confirme la doctrine Gérin-Lajoie et réaffirme la capacité du Québec de mener ses relations internationales dans les champs de compétence qui lui sont attribués par la Constitution canadienne. Ledit passage sera repris, quelque temps plus tard, lors d'une conférence inter provinciale tenue à Toronto.

## LA CONTRE-ATTAQUE PROVINCIALE

Depuis 1965, année de la signature de sa première entente, les réclamations du Québec en matière internationale n'ont jamais été satisfaites. Fort de



sa préséance en relations étrangères, rôle accru et non contesté depuis la Seconde guerre mondiale, le gouvernement fédéral a opposé une fin de non recevoir catégorique aux demandes du Québec, dont celle de signer lui-même des ententes avec d'autres pays. L'aventure diplomatique du Québec au Gabon (Libreville) en 1968 a suscité de vives tensions et provoqué la parution de deux livres blancs fédéraux sur la gouverne internationale<sup>22</sup>. Et malgré les pressions exercées par son sous-ministre des Affaires intergouvernementales, Daniel Johnson a tardé avant son décès à s'engager dans un échange épistolaire sur cette question avec le Premier ministre canadien, Lester B. Pearson.

L'arrivée à la tête du gouvernement québécois d'un Premier ministre moins belliqueux et plus conciliant laisse présager un certain dégel au plan international. Moins porté par goût et par tempérament aux querelles protocolaires, le nouveau Premier ministre québécois, Jean-Jacques Bertrand, guidé sur ce point par ses conseillers, n'entend pas moins assurer une certaine continuité avec son prédécesseur. En réponse aux livres blancs fédéraux, il donne son aval à la publication d'un document plus substantiel dépassant les revendications internationales faites à ce jour lors des diverses conférences fédérales-provinciales<sup>23</sup>.

Le 5 février 1969, Claude Morin soumet au Comité permanent des fonctionnaires sur la Constitution un document de 35 pages intitulé « *Document sur les relations avec l'étranger* »<sup>24</sup>. Exclusivement centré sur la question des relations internationales, le document porte officiellement le sceau d'approbation du premier ministre, car, selon la formule éprouvée, « il ne représente pas officiellement l'attitude arrêtée du Gouvernement du Québec »<sup>25</sup>. Encore une fois, c'est le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand, champion de la transparence, qui rend public le document le 12 février, au moment même où le « petit chef-d'œuvre »<sup>26</sup> de l'équipe de Claude Morin est déposé à la table de la conférence constitutionnelle<sup>27</sup>. La décision de diffuser ces documents plaît beaucoup à Claude Morin. Lors de son séjour en France à l'été 1969, Claude Morin est interrogé par des membres du gouvernement et de l'administration. Les Français en général craignent d'avoir affaire, en la personne de Jean-Jacques Bertrand, à un fédéraliste orthodoxe. Dans ses rencontres privées, Claude Morin se fait rassurant et leur fait part, entre autres, de l'initiative du Premier ministre de rendre publics des documents pourtant jugés très controversés : « [...] J'ai crû (*sic*) bon de dire que vous étiez celui qui, à cause des circonstances, aviez le premier, en juillet 1968, approuvé pour publication notre document de février sur les relations internationales. J'ai ajouté que vous sembliez, par là, vous dissocier nettement des fédéralistes orthodoxes »<sup>28</sup>.

De manière générale, les propositions du document de travail suggèrent une décentralisation de la conduite des affaires étrangères qui soit conséquente avec la souveraineté dont jouissent les provinces dans leurs champs de compétences respectifs. Abordant la question de l'Europe en construction politique, les auteurs écrivent en conclusion du document : « le fédéralisme reste impensable, dans ces cas-là, si la division de la souveraineté ne s'étend pas aux relations extérieures »<sup>29</sup>. Lors du point de presse, Claude Morin résume l'état d'esprit qui a guidé la délégation québécoise : « Le Québec en est rendu à un point où il est absolument besoin d'aller s'informer des expériences des autres pays, de s'alimenter à l'extérieur, bref, de tenir compte des contacts étroits avec toute la francophonie. Sans cela, on étoufferait »<sup>30</sup>.

Le document n'entraîne aucune réaction officielle à Québec et à Ottawa. Dans les officines des Affaires extérieures à Ottawa, le conseiller fédéral-provincial du sous-ministre, Max Yalden, en fait toutefois une lecture qui tranche par son ton peu amène<sup>31</sup>. Le document des Affaires intergouvernementales suscite une réaction similaire à Québec, mais pour des raisons opposées. D'aucuns jugent que le livre blanc québécois est une réponse timide et conciliante à l'argumentation fédérale<sup>32</sup>. Malgré ces réactions contradictoires, le document de travail a au moins l'avantage d'exister, comme le souligne André Patry : « C'est le seul document du genre qu'un gouvernement ait publié »<sup>33</sup>.

Si l'attitude du gouvernement Bertrand rompt clairement avec celle plus audacieuse du gouvernement Johnson, les appréhensions des tenants d'une politique internationale active ne se matérialisèrent pas. L'agenda international chargé du Québec depuis Libreville a obligé Jean-Jacques Bertrand, à toutes fins utiles, à assurer le relais avec l'administration précédente. Avec le recul, Claude Morin écrit : « [...] globalement, malgré des réticences ça et là, Jean-Jacques Bertrand confirma et accrut l'émergence internationale du Québec de façon plus marquée qu'on le perçut de son temps »<sup>34</sup>.

## DIPLOMATE MALGRÉ LUI ?

Le cheminement professionnel de Claude Morin met en relief par moments des éléments de contraste. Ainsi, son intérêt pour le domaine des Affaires intergouvernementales peut paraître surprenant. Les considérations d'ordre constitutionnel et juridique apparaissent comme des paramètres éloignés d'un parcours académique alliant des domaines d'études aussi éloignés du droit que la sociologie et l'économique. Quant aux relations internationales, sa nature plutôt sédentaire et son peu d'intérêt pour les événements mondains ne laissent entrevoir aucune prédisposition pour la diplomatie.

Pourtant, durant les années 1960, et par la suite les années 1970 et au début des années 1980, Claude Morin devient, à juste titre, l'une des figures québécoises les plus couramment associées au dossier constitutionnel et aux relations internationales. Dans son autobiographie politique, il fait état de ce concours de circonstances qui, malgré lui, l'a amené à s'occuper, pendant une période continue, de Jean Lesage à Robert Bourassa, de fonctions stratégiques qu'il n'avait au fond jamais sollicitées : « D'abord peu enthousiaste, je découvris être plus motivé que je ne l'aurais cru. Car, à travers mes tâches imposées, un projet de jeunesse me rattrapait. [...] "Placé devant mes responsabilités", comme on dit, je fis une priorité de l'accroissement des relations internationales du Québec »<sup>35</sup>.

L'apport de Claude Morin aux relations internationales du Québec tient à plusieurs facteurs. Il y avait bien sûr son intérêt pour les affaires extérieures, une avenue professionnelle qui l'avait intriguée pendant ses années universitaires. Mais, comme il le souligne lui-même, il n'était pas le seul à l'époque à vouloir « mettre le Québec sur la carte »<sup>36</sup>. C'était, pour ainsi dire, dans l'air du temps. À cet intérêt pour l'international, s'ajoute pour Claude Morin une conception nationaliste et autonomiste du rôle de l'État québécois qui guidait l'ensemble de son action administrative<sup>37</sup> : « Tout ce qui accroît les pouvoirs du Québec est bon, tout ce qui les réduit est mauvais »<sup>38</sup>. Ces dispositions étaient en soi importantes, mais elles n'auraient pas à elles seules assuré la continuité du déploiement international québécois. La majorité des technocrates de l'époque partageait des conceptions similaires. En réalité, Claude Morin a pu compter sur les rapports étroits qu'il entretenait avec les Premiers ministres, mais également sur un élément plus ou moins arbitraire qui a favorisé à la fois ces rapports et son rôle en diplomatie : son poste au MAFP et au MAI, c'est-à-dire au cœur même où avait lieu la gestion des affaires internationales.

Par le rôle continu qu'il a joué au MAFP-MAI<sup>39</sup>, Claude Morin s'est avéré un promoteur du développement de la diplomatie québécoise et l'un de ceux qui, grâce à son action, a contribué à accentuer la présence du Québec à l'étranger. De manière générale, sa longévité au MAFP-MAI a permis de consolider les acquis et d'enraciner encore plus profondément les relations internationales dans l'administration québécoise. « Il y beaucoup de joueurs en relations internationales. Il faut les connaître, il faut savoir qu'est-ce qui a été fait, argue Jean-François Lisée. Dans le domaine international, le poids du précédent est énorme. D'où l'importance de celui qui connaît les précédents »<sup>40</sup>. Entre les attentes démesurées des uns et les réclamations timorées des autres, Claude Morin s'est souvent présenté comme un conciliateur. Jonglant avec l'espoir et le réalisme, il s'est méfié des coups d'éclat qui, en cas

d'échec, pouvaient faire reculer le Québec, préférant miser sur des projets plus solides, moins spectaculaires certes, mais susceptibles de consolider et d'accroître les gains québécois<sup>41</sup>.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Jean Décary a étudié le journalisme à l'Université Laval et l'histoire à la *University of Hertfordshire* en Grande-Bretagne. Il a complété en 2003 une maîtrise en histoire à l'Université du Québec à Montréal. Cet article est adapté de son essai, *Dans l'œil du Sphinx*, publié en 2005 chez VLB éditeur.
2. Claude Morin a admis en 1992 avoir eu des contacts avec la GRC après que la nouvelle eut défrayé les manchettes. Il expliqua qu'il cherchait par ce moyen à découvrir ce qui pouvait se tramer, dans les cercles fédéraux, contre les aspirations internationales du Québec. À ce sujet voir, entre autres, Claude Morin, *L'Affaire Morin : légendes, sottises et calomnies*, Montréal, Boréal, 2006, 264 p.
3. Claude Morin est sous-ministre au MAFP et au MAI de 1963 à 1971. Après avoir joint les rangs du Parti québécois en 1972, il devient ministre des Affaires intergouvernementales en 1976 dans le gouvernement péquiste de René Lévesque.
4. André Patry, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac, 1980, p. 132.
5. Voir Jean Lesage et la *Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Trécaré, 1984, p. 540-545 ; et *De Gaulle et le Québec*, Montréal, Éditions du Trécaré, 1984, p. 184.
6. Extrait du mémoire des délibérations du Conseil exécutif, séance du 18 mai 1965. Fonds Jean-François Lisée, Archives nationales du Québec (Montréal), P684/4.
7. Entretien avec Louis Balthazar à Québec, le 17 septembre 2004.
8. Voir Gouvernement du Québec, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération* [extraits de discours de Jean Lesage], ministère des Affaires fédérales-provinciales et l'Office d'information du Québec, 1965.
9. Claude Morin, « Jean Lesage tel que je l'ai connu », dans *Jean Lesage et l'éveil d'une nation, Les débuts de la Révolution tranquille*, sous la direction de Robert Comeau, p. 23-29, Sillery, Presses de l'université du Québec, 1989, p. 25.
10. Voir Dale C. Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit.*, p. 231.
11. Entretien avec Jean-François Lisée à Montréal, le 14 octobre 2004.
12. Québec, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération, op. cit.*, p. 51.
13. « C'est également ainsi que je fus amené à m'intéresser aux débuts d'une pénétration québécoise originale dans le domaine jusque-là inexploré des relations internationales ». Voir Claude Morin, *L'art de l'impossible*, Montréal, Boréal, 1987, p. 10.
14. Québec, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération, op. cit.*, p. 51.
15. *Ibid.*, p. 13.
16. Au paragraphe IV de son mémo, intitulé *Les aspirations du Québec*, Claude Morin rédige un court passage d'une dizaine de lignes qui sera repris dans les prochains

mémoires du Québec. Daniel Johnson y substitue toutefois le passage « les Québécois, comme nation » pour « le Québec, comme point d'appui d'une nation ». Voir mémo de Claude Morin à Daniel Johnson, « Document de travail sur la stratégie fédérale-provinciale des mois à venir », 9 août 1966, p. 6. Fonds d'archives Claude Morin, Archives nationales du Québec (Québec), p. 762/47.

17. *Ibid.*, p. 1-14.

18. Alors qu'il était ministre, Claude Morin a été surnommé le sphinx par le journaliste parlementaire Normand Girard. Ce parallèle avec le *Sphinx de Thèbes* dans la mythologie grecque est plus ou moins approprié dans la mesure où ce dernier était en fait un poseur d'énigmes. Pour les caricaturistes, cette appellation a souvent été associée au *Sphinx de Gizeh*, cette populaire sculpture du Caire (Égypte) qui recèle également sa part de mystère. . .

19. Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, Montréal, Boréal, 1994, p. 182.

20. Québec, ministère des Affaires intergouvernementales et Office d'information et de publicité du Québec, *Le gouvernement du Québec et la Constitution [What does Québec want?]*, 1968, p. 4.

21. Claude Ryan, « Les revendications du Québec à la conférence fiscale », *Le Devoir*, 14 septembre 1966.

22. Mitchell Sharp, *Fédéralisme et Conférences internationales sur l'Éducation*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968, 73 p.

23. Dans le cadre du processus de révision constitutionnelle, l'équipe des Affaires intergouvernementales avait déjà soumis au Comité permanent des fonctionnaires un document de travail d'une quarantaine de pages. Plusieurs des hypothèses proposées par l'équipe Morin étaient de nature à alimenter une vive polémique. Néanmoins, les propositions internationales étaient, pour l'essentiel, déjà connues. Voir Québec, *Documents de travail de la délégation du Québec*, remis au secrétariat de la Conférence constitutionnelle (comité permanent des fonctionnaires), ministère des Affaires intergouvernementales, 17 juillet 1968.

24. Québec, ministère des Affaires intergouvernementales, *Documents de travail sur les relations avec l'étranger*, 5 février 1969, 35 p.

25. Lettre de Claude Morin à Edgar Gallant, secrétaire de la Conférence constitutionnelle, le 5 février 1969.

26. Pierre Godin, *La poudrière linguistique*, Montréal, Boréal, 1990, p. 220.

27. Voir Gilles Lesage, « Québec veut signer ses propres accords », *Le Devoir*, 13 février 1969. André Patry soutient que Claude Morin a été le véritable maître d'œuvre de ce document. Entretien téléphonique avec André Patry, le 5 septembre 2002.

28. Document secret de Claude Morin au Premier ministre, « L'attitude du nouveau gouvernement français par rapport au Québec [rapport de séjour] », 15 juillet 1969, p. 11. Fonds d'archives Claude Morin, Archives nationales du Québec, P762/60.

29. Québec, *Documents de travail sur les relations avec l'étranger, op. cit.*, p. 34.

30. « Le Québec et l'extérieur, bâtir l'avenir dans le cadre d'un fédéralisme renouvelé », *Le Soleil*, 5 avril 1969.
31. Max Yalden, *Notes on the Quebec Working Paper on Foreign Relations*, [Historical Division, dept. Of External Affairs], 10 p. Fonds Jean-François Lisée, Archives nationales du Québec (Montréal), P684/12.
32. Voir Jacques Brossard, « La Conférence de Niamey et les relations extérieures du Québec – De l'étapisme progressif à l'étapisme régressif », *Le Devoir*, 19 mars 1969.
33. André Patry, *Le Québec dans le monde*, op. cit., p. 131.
34. Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, Montréal, Boréal, 1991, p. 323-324.
35. Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, op. cit., p. 193-195.
36. Entretien avec Claude Morin à Sainte-Foy (Québec), le 8 décembre 2001.
37. « L'ouverture du Québec au monde s'alliait parfaitement, en les complétant, aux deux notions clés de ma propre philosophie politique, les Québécois forment un peuple et l'État québécois doit être leur instrument collectif ». Voir Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, op. cit., p. 194-195.
38. Pierre Godin, *René Lévesque – Héros malgré lui*, Montréal, Boréal, 1997, p. 550.
39. Au cours des années 1960, les décisions en matière internationale se prennent généralement au sein d'un petit groupe, hors des centres traditionnels de prises de décision comme, par exemple, le Conseil des ministres. Ce noyau décisionnel se compose, selon les préférences des divers Premiers ministres qui se sont succédé, de certains titulaires de ministères à vocation internationale, de conseillers du premier ministre et, de façon presque continue pendant cette période, des hauts fonctionnaires du MAI avec en tête de liste le sous-ministre, Claude Morin. À ce sujet voir Christopher Malone, « La politique québécoise en matière de relations internationales, changement et continuité (1960-1972) », mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, p. 250.
40. Entretien avec Jean-François Lisée à Montréal, le 14 octobre 2004.
41. Pierre de Menthon, consul de France à Québec durant les années de mandarinat de Claude Morin, écrit : « Dans ce jeu où toute initiative, tout pas en avant, devait être calculé au plus juste, Claude Morin, mon habituel interlocuteur, sous-ministre des Affaires intergouvernementales (actuellement ministre), excellait. [...] J'admira Claude Morin de recommencer sans cesse cette lutte qui lui permettait de poser parfois un jalon et finalement, après maintes péripéties, de gagner du terrain, en valorisant la position québécoise ». Voir *Je témoigne – Québec 1967 ; Chili 1973*, Paris, Les éditions du Cerf, 1979, p. 26-27.